

« Le rôle des organisations professionnelles dans l'accompagnement des PME en Algérie »

Atmane AYAD (Montpellier 3)

ayad_alg@yahoo.fr

Hanane HABICHOU (Montpellier 1)

hanane_agro@yahoo.fr

Hakima LAKHDARI (Montpellier 1)

lakhdari13@yahoo.fr

Résumé :

L'entreprise algérienne témoigne depuis un demi-siècle, d'effort de modernisation presque permanent avec des modalités diverses et une intensité variable selon les périodes, la diversité de la forme ou du modèle de modernisation est plus lié au changement de pouvoir politique (économie administrée et économie du marché). En absence de l'organisation professionnelle, les dirigeants des entreprises n'ont joué qu'un rôle d'exécuteur d'ordre sans se soucier de l'avenir de l'entreprise et son adaptation au marché.

Notre communication, nous conduit à présenter l'organisation professionnelle en Algérie et le rôle qu'elle peut avoir dans l'accompagnement des PME.

Mots clés : *Entreprise algérienne, organisation professionnelle, Modernisation, PME*

Introduction

L'entreprise algérienne témoigne depuis un demi-siècle, d'effort de modernisation presque permanent avec des modalités diverses et une intensité variable selon les périodes, la diversité de la forme ou du modèle de modernisation est plus lié au changement de pouvoir politique (économie administrée et économie de marché). En absence d'organisation professionnelle, les dirigeants des entreprises n'ont joué qu'un rôle d'exécuteurs d'ordre sans se soucier de l'avenir de l'entreprise et son adaptation au marché.

L'entreprise algérienne a connu jusqu'en 1994, année de rééchelonnement de la dette extérieure et du démarrage du programme d'ajustement structurel avec le FMI (Fond monétaire international), un environnement interne et externe basé sur la protection tarifaire et non tarifaire ainsi que sur le contrôle des prix et du soutien direct et indirect aux prix d'une large gamme de produits (AMRANI R., 2001).

Depuis le nouveau millénaire, l'approche actuelle de la performance à la fois au niveau de la pratique des entreprises et de l'enseignement du management reste marquée par des conceptions et des perceptions qui ont prévalu dans un contexte particulier d'une économie hors marché appelée également économie administrée. Les entreprises algériennes, qu'elles soient publiques ou privées, ont longtemps évolué dans un environnement protégé par l'état qui leur a fait éviter tout risque de quelque nature que soient économique, commercial, financier, technologique. Cet environnement conduit les entreprises publiques et privées à vivre « une vie tranquille » selon l'expression de HICKS, loin de l'agressivité concurrentielle (KOUIDRI A., 2004).

Cette protection dont ont bénéficié les entreprises algériennes tend à s'estomper depuis la mise en place du processus de libéralisation de l'économie au début de la décennie 1990.

L'objectif de cette communication est le rôle que peuvent jouer les organisations professionnelles dans l'accompagnement des PME pour assurer leur pérennité sur le marché national.

L'ouverture totale de l'économie algérienne à la mondialisation, une ouverture même brutale de l'économie à la concurrence, dans ce contexte on examine dans une première partie l'histoire de l'entreprise publique algérienne depuis la création jusqu'à la privatisation puis en deuxième partie on

met l'accent sur les PME en Algérie et leur multiplication, en troisième partie on va parler des différentes organisations professionnelles et du rôle qu'elles peuvent avoir dans l'accompagnement des PME.

Pour rappel, la mondialisation se conjugue avec la globalisation en vue de la prise en compte, dans les relations internationales, des interdépendances fortes entre les volets économiques, sociaux, culturels, politiques et sécuritaires.

LES ETAPES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le développement de la PME a connu un essor remarquable favorisé par les politiques publiques incitatives en termes d'encadrement institutionnel, d'aides publiques, de réglementation et de mise à niveau. Cette tendance transparait, notamment, dans le secteur des industries agroalimentaires dont les structures ont connu une transformation radicale à la suite de la libéralisation des marchés des produits agroalimentaires et la restructuration des entreprises publiques impliquées dans les principales filières agroalimentaires (Céréales, aviculture, lait, corps gras).

Mais en dépit de leurs atouts, les PME privées présentent aujourd'hui des structures économiques, financières et organisationnelles fragiles laissant suggérer que les efforts de promotion de la PME entrepris par l'État, depuis le début des années 90, n'aient pas abouti à un décollage significatif de ces entreprises en Algérie.

Pour analyser l'évolution de l'industrie algérienne, nous distinguons trois périodes :

- La phase du développement autocentré aux rééchelonnements de la dette ;
- La phase l'entreprise publique et les réformes ;
- La phase de développement du secteur privé.

1.1. La phase du développement autocentré aux rééchelonnements

1.1.1. Une stratégie fondée sur le développement autocentré

Ce type de développement fut adopté est mis en œuvre à partir du premier plan triennal (1967/1969) et surtout dans les années 1970. Ce type de développement et la théorie qui le fonde ont fait l'objet de maintes analyses et partant d'appréciation critiques. Mais il ne reste pas moins qu'elle traduisait bien une volonté certaine de réaliser le passage d'une économie exportatrice primaire vers une économie industrielle introvertie et indépendante, de transformer des gains de productivité économique en gain de productivité physique (Bouyacoub, 1996).

Cependant, à part la priorité accordée à certains secteurs, à certaines branches au détriment d'autres, à part le choix, parfois incompréhensible de certaines techniques, à part le mode d'organisation et fonctionnement de l'économie adopté, pour ne citer que cela, la stratégie algérienne n'avait pas atteint, à la veille de 1980 tous ces objectifs.

- L'assistance extérieure se renforce sur le plan technologique entre 1967 et 1978, comme le montre l'évolution du solde des paiements extérieurs liés l'assistance technique, alors que la maîtrise de l'appareil de production reste insuffisante ; il en résulte une sous utilisation des capacités de production, un déséquilibre entre l'offre et la demande des différents types de biens (M.E.H. Benissad).

- La dette extérieure se développe malgré la hausse de prix du pétrole ; le programme d'investissement fort ambitieux (40% de la PIB) a été financé également par un appel aux emprunts extérieurs. Pratiquement insignifiante au cours des années 1960, la dette extérieure passe de 1,5 milliards de dollars en 1970 à 18,7 milliards de dollars en 1980.

1.1.2. Des changements opérés depuis 1980

Partant sur une analyse de la situation tant sur le plan international que national en général, d'une évaluation de la période d'avant 1980, en particulier, le nouveau planificateur algérien considère que l'économie nationale est caractérisée par de nombreux déséquilibres générés par le modèle de développement des quinze dernières années.

Sur la base de cette évaluation et des perspectives, les nouveaux décideurs adoptent des nouvelles politiques économique et sociale.

Parmi les principaux objectifs de cette politique, nous pouvons citer au moins :

- La réorientation des investissements ;
- La réorganisation de l'économie nationale ;
- La réduction de la dette extérieure du pays

1.1.3. La réorientation des investissements

Le plan quinquennal (1980-1984), il devait rétablir au moins globalement les équilibres inter sectoriels. Plus précisément, il fallait opérer un redéploiement de l'investissement vers l'agriculture, l'hydraulique et l'infrastructure économique et sociale. Au sein même de l'industrie, une préférence doit être accordée à l'industrie légère et aux actions d'amélioration de la rentabilité financière au détriment de l'industrie de base.

Enfin, dans la mesure où le nouveau planificateur se fixe comme objectif « une meilleure couverture des besoins fondamentaux, une création d'emplois en nombre suffisant pour absorber la force de travail additionnelle », il favorise le choix de technologie plus simple ; il met alors l'accent sur l'économie de ressources rares, notamment le capital et l'amélioration de la productivité et de la production, par une grande maîtrise justement, des procédés de fabrication.

• La réorganisation de l'économie

Le nouveau planificateur vise le renforcement de la planification en tant que méthode de gestion de l'économie, tout en privilégiant la décentralisation, tant géographique que dans le processus de mise en œuvre. Parmi les préoccupations essentielles de ce plan dans le domaine économique, nous trouvons l'amélioration du fonctionnement de l'appareil productif et la distribution. Le constat de l'inefficacité de l'appareil productif, par la baisse ou la stagnation de la productivité, a orienté la réflexion sur les modifications susceptibles de redynamiser l'appareil productif.

C'est dans ce cadre qu'est se réalisée la restructuration des entreprises. En 1983, 404 nouvelles entreprises publiques sont créées à partir de 70 sociétés nationales.

Quels furent les résultats de cette restructuration organique ? Pour certains analystes, le processus d'éclatement des grandes entreprises à poser plus de problèmes qu'il n'en a résolu ; en effet :

- Lorsqu'il s'agit d'intervenir sur les marchés extérieurs, l'effet de taille et l'expérience capitalisée accroissent le pouvoir de négociation de l'entreprise ;
- Or les sociétés nationales, effectivement importantes, dans le contexte algérien, restaient modestes par rapport à la taille des groupes industriels modernes. Même l'entreprise Sonatrach était bien plus réduite que les plus grandes sociétés pétrolières internationales (KHENNAS.S, 1994).
- Au plan interne, l'accroissement du nombre d'entreprises a plutôt entraîné un alourdissement de la bureaucratie et une perte d'économie d'échelle

• La réduction de la dette extérieure

Cette période a connu une diminution des importations d'intrants industriels à cause de la baisse relative du taux d'investissement et de la recherche d'une meilleure maîtrise des importations. L'accroissement des ressources extérieures est dû essentiellement à l'augmentation des cours du pétrole.

C'est dans un tel contexte que nous entreprenons de réduire le montant de la dette extérieure, au moyen de remboursement anticipé en 1980/85.

En effet, il ne faut pas oublier que jusqu'en 1985, l'Algérie a connu une situation extérieure très favorable avec un excédent commercial de 3,8 milliards de dollars, le taux de la couverture des importations varie durant cette période 122% et 130%. Le montant de la dette extérieure du pays a subi une légère régression passant de 18,7 milliards de dollars à 15,6 milliards de dollars. Mais en 1986, l'Algérie est atteinte par les retombées de la crise mondiale.

1.1.3. Rééchelonnement de la dette

L'Algérie subit à partir de 1986 les effets négatifs de la crise mondiale, la faiblesse de l'économie algérienne devienne plus apparente. Alors que les recettes d'exportation étaient de l'ordre de 12,5 milliards de dollars US en 1985, accusent une forte chute de 43% (BOURICHE R. 2005) à cause de :

- La faiblesse du volume et du prix d'exportation des produits pétroliers, ainsi que la chute des cours de dollars ;
- Des effets négatifs d'indexation des prix du gaz sur celui du pétrole ; cette dernière, réalisée en 1982, s'avère à présent fortement dommageable, d'autant plus que la part occupé par le gaz dans les exportations à tendance à croître.

Un programme d'ajustement est mis en œuvre de manière tout à fait autonome, ce dernier a donné suite à plusieurs mesures :

- Forte réduction des importations
- Diminution du taux d'investissement

La dette extérieure commence à poser de sérieux problèmes dans la mesure où la balance des comptes est soumise à de forte tension :

Vers la fin de l'année 1988, le marché des capitaux longs est totalement fermé aux emprunteurs algériens ;

- De 1986 à 1990, la durée moyenne de la dette est passé de 7 ans à 3 ans et demi la durée est divisée par deux
- Les années 1990 sont marquées par la chute des importations liées directement à la baisse des recettes des hydrocarbures et à l'augmentation des services de la dette.

1.2. l'entreprise publique

Le secteur public algérien se définit comme l'ensemble des entreprises dont le capital est détenu directement ou indirectement par l'Etat. Il comprend 1400 entreprises, affiliées à 36 sociétés de gestion et de participation (hors secteur des hydrocarbures).

1. Historique de l'entreprise publique

L'évolution de l'entreprise publique s'est réalisée en 3 étapes :

- La période 1966- 1978

Durant cette époque, l'entreprise nationale apparaît comme le prolongement de l'administration.

- La période 1978-1988

Cette période été marqué par la mise en œuvre de la restructuration organique.

- 1988- 1995

Durant cette période, un ensemble de réformes est engagé afin de conférer aux entreprises nationales le moyen de leur autonomie.

1.3. Les réformes économiques

L'évolution de la politique économique algérienne nous a permis de constater une dégradation des paramètres essentiels, il s'agit d'équilibre précaire sur lequel il est risqué de bâtir une stratégie de développement. C'est pourtant cela qui a été fait en Algérie et le risque est devenu réalité avec l'effondrement du prix international du pétrole en 1986 ; A partir de la, le gouvernement se trouve confronté à une vérité qui l'oblige à réviser ses conceptions et ses orientations économiques, donnant naissance aux réformes économiques.

1.3.1. La restructuration industrielle

- La restructuration industrielle doit être mise en œuvre, en se basant sur les principes suivants :
- La filialisation de l'ensemble des entreprises industrielles homogènes recentrées sur le métier de base. Cette opération doit donner lieu à un essaimage au profit des petites et moyennes entreprises (PME);

- L'ouverture du capital aux participants nationaux et étrangers. Celle ci vise à mobiliser des financements, à donner les moyens d'accès aux technologies nouvelles, nouvelles stratégies de partenariat, afin d'améliorer les capacités de management et la compétitivité de l'entreprise pour assurer sa pérennité ;
- La formation professionnelle dans l'entreprise pour assurer le perfectionnement du personnel et l'amélioration des techniques de gestion ;
- La réalisation d'investissements de renouvellement dans le cadre du plan de redressement interne engagés par l'entreprise ;
- Mise à niveau des entreprises viables.

1.3.2. Les réformes de l'entreprise publique

1. L'autonomie de l'entreprise

En vertu de la loi n°88-01 du 12 janvier 1988, toutes les entreprises publiques sont devenues autonomes. Avant la mise en place de l'autonomie, il existait des établissements publics à caractère administratifs (E.P.A) et des établissements publics à caractère industriel et commercial (E.P.I.C.). Les décrets promulgués le 27 avril et le 15 mai 1988 donnent naissance à une troisième catégorie d'opérateurs : les entreprises publiques économiques autonomes (E.P.E). Elles sont des sociétés par action (S.P.A) ou des sociétés à responsabilités limitée (S.A.R.L.) dont l'Etat détient les actions (J.O Article 05 de la loi 88-01).

Les réformes de l'entreprise publique se sont fixées comme but de construire de façon progressive un édifice législatif et réglementaire qui aura pour objectif de :

- Relance de la croissance économique ;
- Rétablir les équilibres financiers des entreprises ;
- Stimuler la production et la productivité ;
- Encourager et renforcer les investissements et les initiatives ;
- Réorganiser le commerce intérieur et extérieur ;
- Inciter au progrès et à l'innovation dans le marché régi par les règles de l'efficacité de la commercialisation et de la concurrence ;
- Ouvrir d'importantes perspectives de relations et de partenariat mutuellement bénéfique entre entreprises étrangères et algériennes.

«Les entreprises publiques demeurent propriétés de l'Etat, mais en créant des conditions appropriées. Ces entreprises ont mis en situation d'agir comme s'elles faisaient partie du marché » (Kornal 1990).

Le schéma de l'autonomie de l'entreprise prônait donc un retour à l'efficacité économique, qui se ferait par l'adoption d'un système décentralisé où les décisions de production, d'investissement, de distribution et de commercialisation ne relèveraient que des seules instances internes à l'entreprise, celles-ci n'auraient à répondre qu'aux seules lois du marché.

L'ensemble de lois de l'autonomie permettra aux entreprises publiques d'établir librement leurs relations économiques et commerciales, de choisir leurs partenaires publics, privés nationaux ou étrangers, d'organiser leurs circuits de distribution et de maîtriser leur développement ainsi que la gestion de leurs ressources humaines, dans une recherche de rentabilité commerciale et financière.

Cette autonomie a signifié concrètement le désengagement de l'Etat de la gestion des entreprises et l'implication de nouvelles modalités de contrôle par l'intermédiaire des fonds de participation dans une première étape puis des holdings publics, lors des deux restructurations successives des entreprises publiques en 1988 et 1992.

2. Les réformes de 1988, les fonds de participation

Ils ont été créés en juin 1988, par décision du conseil des ministres et sur proposition de l'organe central de planification et du ministère des finances. Ce sont des organes de liaison entre l'Etat et les entreprises publiques.

Les fonds de participations sont une EPE particulière, ayant la forme des sociétés publiques, qui vont être dirigés en sociétés anonymes. «Ils sont administrés par un conseil d'administration de cinq à neuf membres, désignés par le gouvernement pour cinq ans, à leur tour ces membres élisent le président du conseil» (KHALECHE 1993).

Chaque fond, en raison de sa vocation multi-sectorielle détenait des actions dans plusieurs E.P.E. appartenant aux branches ayant de fortes liaisons entre elles. Ils étaient au nombre de huit :

- Industries agroalimentaires et pêche ;
- Chimie, pétrochimie et pharmacie ;
- Mines, hydrocarbures et hydraulique ;
- Électronique, télécommunication et informatique ;
- Biens d'équipement ; textile, cuir, chaussures et ameublement ;
- Services ;
- Bâtiment et Travaux Publics(BTP).

En règle générale, l'entreprise publique est la propriété de trois fonds de participation au minimum et de quatre au maximum ; étant donné qu'aucun fond ne saurait détenir la majorité des actions d'une E.P.E., la répartition des actions s'est fait sur la base (35%, 25%, 20%) et (30%, 30%, 40%).

Chaque fond détient ainsi des participations croisées minoritaires ou dominantes dans plus d'une centaine d'entreprises publiques. Cette précaution devait d'une part, éviter de concentrer les pouvoirs de décision dans les mains d'un seul fond, pour ne pas avoir à constituer une nouvelle tutelle d'autre part, favoriser l'émulation entre les différents fonds de participation.

Ils intervenaient dans l'élaboration et le suivi d'exécution du plan d'entreprise, par ses représentants au sein du conseil d'administration de celle-ci. Ils assuraient au nom de l'Etat la fonction de surveillance stratégique, ils étaient garants du maintien de la valeur globale des capitaux publics, sans pour cela s'immiscer dans le fonctionnement direct des entreprises.

Le capital du fond de participation provenait d'un apport de l'Etat (sous forme de capital initial ou sous forme de portefeuille d'action détenue par l'Etat dans les entreprises), d'une prise de participation sur le patrimoine des entreprises publiques en association avec d'autres fonds et d'une mission d'emprunts obligatoires garantis par l'Etat.

Quant les résultats financiers étaient positifs, ils étaient en partie versés au budget de l'Etat l'autre partie restait au fond qui s'en servait pour augmenter ses fonds propres. Quand les résultats étaient négatifs, l'Etat intervenait financièrement auprès de l'entreprise publique (lorsqu'il s'agissait d'entreprise structurante).

3. La restructuration de 1992 : les holdings publics

L'ensemble des réformes de 1988 n'a pas été couronné succès escompté, le mode de gestion bureaucratique a continué à être en vigueur et le maintien des liens hiérarchiques a entravé toutes initiatives des responsables directs de l'entreprise. « Le montant des crédits du secteur public auprès des banques algériennes était de l'ordre de 200 milliards de dinars en 1991, soit 50% du budget de l'Etat» (Belhimer 1995).

Un programme de stabilisation de l'économie établi avec le FMI (fond monétaire international), a été élaboré en 1992, il a introduit une nouvelle restructuration des entreprises publiques, à travers un assainissement financier des entreprises déficitaires et une réorganisation du système de gestion. Pour cette raison, il a été créé des holdings publics et un Conseil National de Participation de l'Etat (C.N.P.E.).

Le 25 septembre 1995, la loi n° 95-25 relative à la gestion des capitaux marchands de l'Etat a dissout les fonds de participation et confié aux holdings publics les missions de gestion, d'administration des capitaux des entreprises publiques. (Propos sur la gestion des propriétés..... 1995)

Le holding public est une société financière qui possède une part importante du capital de plusieurs entreprises appartenant à des secteurs voisins ou complémentaires. Le capital social est détenu exclusivement ou conjointement par l'Etat et les autres personnes morales du droit public.

Pour permettre une efficacité dans leurs missions, une souplesse dans l'exercice de leurs tâches, dans un cadre dépourvu de contraintes, l'Etat a investi les holdings publics de tous les attributs de droits de propriétés, mettant ainsi fin à son rôle en tant que gestionnaire direct de l'économie. Les holdings ont ainsi hérité de la totalité des anciens fonds étatiques.

Il y a plusieurs types de holdings. Lorsque la société holding se contente de contrôler d'autres sociétés, il y a des holdings spécialisés (cas d'une compagnie bancaire), lorsque le holding a une activité industrielle, il s'agit d'un holding mixte. « Le holding s'est développé en tant que forme de concentration dans les économies de marché, se caractérise par la diversification des mises en capital afin de minimiser les aléas de la conjoncture ». Son comportement est caractérisé par une prospection permanente du marché à la recherche de société dynamique dont la rentabilité et les perspectives sont bonnes. Son principal critère de sélection est la recherche du capital investi. La constitution des holdings se fait par échange d'action en bourse. (Bouzidi 1992)

Le holding public est géré par un directeur placé sous le contrôle de sept membres formant le conseil de surveillance, ils se réunissent en session ordinaire tous les trois mois. Ils sont désignés pour une période de six ans (Journal officiel, articles 11-14, 1995). Il faut aussi créer un Conseil National des Participations de l'Etat (C.N.P.E.), qui constitue la sphère institutionnelle, il est chargé de la coordination et de l'orientation de l'activité des holdings. Ce conseil est placé sous l'autorité du chef de gouvernement qui assure sa présidence (Journal officiel, articles 17-18, 1995).

4. La phase de développement du secteur privé

En 1995 étaient promulguées la loi sur la privatisation instituant notamment un conseil de la privatisation chargé de diriger l'exécution du programme de privatisation arrêté par le gouvernement (R. Amrani 2001). Un autre volet de privatisation de l'économie et celui de l'encouragement de l'investissement privé. Néanmoins les réformes politiques et économiques ont totalement bouleversé l'économie algérienne et place le secteur de la PME au centre des préoccupations.

Même si l'économie algérienne n'était pas totalement publique puisqu'en 1991 à la veille de la première réforme réelle, la part du secteur privé algérien était de l'ordre de 35% de la PIB nationale. Quoique le secteur privé ait toujours été présent en Algérie, il a souffert d'une politique de discrimination d'accès aux crédits intérieurs, aux devises et a été exclu des industries stratégiques du secteur. « Mais paradoxalement, il a bénéficié d'une grande liberté quant à la fixation des prix de ces produits » (Boukella 1996).

II. APERÇU SUR LES PME EN ALGERIE

L'ouverture économique de l'Algérie amorcée dès 1989 a entraîné un développement important du parc des entreprises privées. Ce développement concerne aussi bien le nombre de nouvelles entreprises que leur poids dans les différents secteurs d'activité. Depuis l'adoption d'un nouveau code des investissements en 1993 qui se veut être la pierre Angulaire de la volonté d'ouverture de l'économie et d'une nouvelle politique de promotion de l'investissement, le nombre de PME connaît une croissance continue. Les statistiques démontrent que près de 75% des PME recensées en 2005 ont été créées après ce nouveau code, et que plus de 35% ont été créées durant les années (2000-2005).

Les dispositions relatives au développement des investissements sont renforcées en 2002 et une nouvelle loi d'orientation sur la PME qui va dans le sens de la promotion de l'entrepreneuriat. La tendance à la croissance du parc des entreprises connaît une évolution positive fin 2005 (+9%) et semble se confirmer pour les années à venir selon le ministère de la PME. L'absence de définition reconnue des différents types d'entreprises jusqu'à un passé récent rend l'inventaire des PME/PMI algériennes (assimilées indifféremment) peu fiable et ne reflète pas précisément leur nature. L'Office

National des Statistiques algérien (ONS) qui utilise le critère du nombre d'emplois déclarés à la Caisse Nationale des Assurances Sociales (CNAS) pour faire l'inventaire et la typologie des entreprises avance un nombre impressionnant d'entreprises de toutes tailles, (Plus de 300.000 avec plus de 25.000 créations en 2005), incluant sans distinction aucune, **les micro-entreprises, les petites entreprises, et les moyennes entreprises.**

L'application de la définition de la PME retenue par l'Union Européenne et adoptée par l'Algérie, fondée sur 3 critères (les effectifs, le chiffre d'affaires et l'indépendance de l'entreprise) donne une structure du parc des entreprises où la très Petite Entreprise (TPE) est largement prédominante. Elle représente en 2005 plus de 95% du total des entreprises.

En terme d'emploi par contre, la répartition est globalement équitable entre chacune des catégories qui emploient environ le tiers des salariés (Bouyacoub 2003).

Le secteur privé est devenu aujourd'hui prédominant au sein de l'économie dans la plupart des secteurs, suite au désengagement de l'Etat et la fin de son monopole. Ainsi à la fin de l'année 2005, les PME privées et l'artisanat représentaient 99,75% du total des entreprises.

La privatisation d'une partie de l'économie algérienne s'est faite principalement par l'émergence du secteur privé, sans le concours des grandes entreprises publiques dissoutes et transformées en PME à la santé financière fragile et laissant planer sur elles un risque sérieux de faillite. Sur les cinq dernières années, le poids de la PME dans le tissu national a fortement augmenté ; la densité des entreprises a presque quadruplé pendant que le nombre de créations a plus que doublé, mais il n'en demeure pas moins que les chiffres restent à un niveau faible.

A l'heure actuelle, le secteur privé souffre d'un certain nombre d'handicaps en Algérie : parmi ceux-ci, nous pouvons citer la fragilité financière, le difficile accès au crédit, le manque de formation et de technologies appropriées, les lourdeurs bureaucratiques ou les fiscalités inadaptées ou peu incitatives qui place souvent les entreprises algériennes en position de faiblesse par rapport à leurs concurrents au plan international.

Il faut donc prendre conscience que ce qui ne peut pas être fait par une entreprise isolée doit pouvoir l'être par une association ou organisation qui unifie les efforts d'un groupe. L'âpreté de la concurrence, le volume de la qualité d'informations et de la technologie pour être compétitif dans une économie mondialisée, font de l'entreprenariat moderne dans un pays, un effort plus collectif qu'individuel.

Les économies fortes aujourd'hui sont celles qui ont su développer d'intenses réseaux de coopération : coopération entre pouvoirs publics et entreprises, monde de formation et d'entreprises (Dan ch., 1996).

Le rôle des organisations professionnelles est d'y contribuer de rendre tous ces handicaps favorables au développement. C'est un rôle de catalyseur.

En fin qu'à partir de 1990 que les entrepreneurs algériens ont compris que pour faire face aux problèmes habituels ainsi qu'à la concurrence internationale, il faut s'organiser en association pour assurer l'accompagnement de l'entreprise dans son développement, ainsi que dans sa pérennité

III. LA QUESTION DES ORGANISATIONS DANS L'ENTREPRISE ALGERIENNE

La faiblesse de l'organisation dans les domaines professionnelles est le résultat d'un passé historique et socioculturel. Pendant la période de planification les chefs d'entreprises n'étaient que des fonctionnaires dépendant de la hiérarchie administrative ou la décision été centralisée.

En bref, l'entreprise algérienne née dans un système hyper-protectionniste, tournée exclusivement sur un marché intérieur dont le contact est limité avec l'extérieur d'où elle se trouve exclu de la concurrence de la modernisation et de l'innovation. Mais cette expérience n'a pas duré longtemps.

Suite à la chute des prix de pétrole en 1986, et par conséquence de la fiscalité pétrolière a entraîné une baisse des capacités de trésor d'intervenir pour soutenir les entreprises publiques

industrielles. La politique sociale n'a pu résister aux difficultés financière qu'a connues l'Algérie durant la période 1994-1999.

Les entreprises publiques économiques ont fait l'objet d'une restructuration en 2000, donnant lieu à filialisation de leurs activités, privatisation et développement d'un secteur privé. En effet, cette période de privatisation a été caractérisée par une multiplication importante des organisations professionnelles (organismes publics et organisation professionnelles).

Les Chambres du Commerce ; ou encore plus récemment 1990, des associations patronales, le Club des Entrepreneurs et Industriels (CEIMI) ; le Forum des Chefs d'Entreprises (FCE) ; la Confédération Algérienne du Patronat (CAP) ; la Confédération Général des Entreprises Algériennes (CGEA) ; Union National des Entrepreneurs Publics (UNEP) ; Association des Jeunes Chefs d'Entreprises (AJCE) et l'Association des Conserveries de Tomates (ACT).

Il existe aussi d'autres organisations de soutien telles que : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) ; la pépinière de l'entreprise ; Conseil National Consultatif (CNC) ; Agence Nationale de Développement des PME et l'ANDI l'agence nationale de développement et d'investissement.

Les organisations professionnelles en Algérie sont considérées comme un secteur très récent, créé en décembre 1990, sans oublier leur rôle dans le développement économique et publicitaire (faire connaître le marché algérien à travers des salons et des séminaires pour attirer l'investissement étranger direct IDE).

Le nombre des organisations professionnelles algériennes est très important malgré sa création récente, il est environ 47 organisations. (Chambre de commerce).

Ces organisations ont permis de concrétiser ce processus du point de vue institutionnel. Toutefois, l'impact de ces structures sur le développement de l'entreprise est encore limité due à une faible organisation des entrepreneurs à la base, (participation avec un chèque d'adhésion permettant l'axée à certaine bonification telle que le visa).

III.1. LES ORGANISATIONS DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENTREPRISE

Plusieurs organisations publiques et professionnelles ont joué un rôle dans le développement et la modernisation de l'entreprise en Algérie, on peut classer les organisations selon deux groupes : des organisations d'accompagnement et des organisations d'investissement, notre étude se limitera juste aux organisations qui soutient l'entreprise dans sa création et son développement.

• Organisations d'accompagnement

Toutes les institutions ayant une fonction de soutien technique et financier de formation professionnelles liées à la modernisation de l'entreprise, seront étudiées sous ce titre quel que soit leur appartenance.

1.1. Agence Nationale de Développement des PME (ANDPME)

Pour un pilotage efficace de cet immense chantier de PME, l'Etat algérien a promulgué la création de l'ANDPME par le décret n° 05-165 du 3 mai 2005.

Elle représente l'outil opérationnel qui aura à sa charge toutes les opérations de soutien et d'accompagnement au profit des PME et dont l'une des missions principales est la mise en œuvre du programme national de mise à niveau (**Programme national pour l'amélioration de la compétitivité industrielle (PNACI)**)

Ce programme a été mis en œuvre suite à la signature de libre échange avec l'union européenne(UE), à pour objectif l'amélioration du potentiel de l'entreprise industrielle de 20 salaires et plus. Renforcer la compétitivité de l'entreprise.

Le pouvoir public intervient sous forme d'accompagnement y incluses des incitations financières (aides) concernant les entreprises volontaire et les entreprises viables avec un budget annuel d'un milliard de dinars fixé par le ministère de l'industrie.

Ce programme s'articule autour des axes suivants :

- actions sectorielles (analyse par branche d'activité) ;
- Actions régionales (identification des mesures par wilaya prioritaire) ;
- Action de la mise à niveau de l'environnement institutionnel de la PME ;
- Action de profil de la PME.

1.2. Conseil National Consultatif (CNC)

Ce Conseil se trace comme mission essentielle l'instauration et la pérennisation du dialogue et de la concertation avec les pouvoirs publics et les partenaires socio-économiques sur les questions d'intérêt national, de développement économique et particulièrement le développement du secteur de la PME.

1.2.1. La promotion de la sous-traitance des entreprises

Il restera un instrument privilégié de densification du tissu des PME, a-t-elle aussi suscité la création d'un Conseil National pour la promotion de la sous-traitance et dont la mission réside dans la promotion du partenariat entre les donneurs d'ordre et les PME sous traitantes.

1.2.2. La pépinière de l'entreprise

La pépinière a pour objectif la sensibilisation des futurs porteurs d'idées sur le rôle et l'intérêt des pépinières par tout support de communication (séminaire, prospectus, journaux) dans une première étape, dans une deuxième étape Formation des porteurs d'idées sélectionnés au management d'entreprises suivant les cycles ci-dessous.

- Formation inhérente à la phase de maturation.
- Formation inhérente à la phase de création de l'entreprise.
- Formation liée à l'accompagnement durant les premières phases d'exploitation.
- Formation sur le monde des affaires et les différents partenariats.
- Formation aux nouvelles techniques de commerce (e-commerce).
- Formation à l'accès aux réseaux des pépinières (opération de réseautage).

1.3. Les organisations chargées de la promotion des investissements

1.3.1. Le conseil national de l'investissement

Il s'agit d'un organisme placé sous l'autorité du chef de gouvernement qui en assure la présidence. Il est cependant placé auprès du ministre chargé de la promotion de l'investissement. Il a une fonction de proposition et d'étude et est doté également d'un véritable pouvoir de décision.

Ses principales missions sont les suivantes :

Au titre des fonctions de proposition et d'études, on ne relèvera que le CNI :

- Propose la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement ;
- Propose l'adaptation aux évolutions constatées des mesures incitatives pour l'investissement ;
- Propose au gouvernement toutes décisions et mesures nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de soutien et d'encouragement de l'investisseur ;
- Etudie toute proposition d'institution de nouveaux avantages.

Il faut ajouter que le CNI évalue les crédits nécessaires à la couverture du programme national de promotion de l'investissement, encourage la création d'institutions et d'instruments financiers adaptés et d'une façon générale, traite de toute question en rapport avec l'investissement.

Tous les ministres en charge des dossiers et questions économiques sont membres du CNI, soit neuf (09) au total. Assistent, en qualité d'observateurs seulement, le président du conseil d'administration est le directeur général de l'ANDI.

C'est le décret n°01-281 du 24 septembre 2001 qui a défini la composition, l'organisation et le fonctionnement du CNI.

1.4. L'ANDI

L'ANDI est un établissement public à caractère administratif (EPA), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est placée sous tutelle du ministère chargé de la promotion de l'investissement, une mission d'assistance, une participation à la gestion foncière économique, la gestion des avantages et une mission générale de suivi.

- S'agissant de l'information, on retiendra surtout que l'ANDI assure un service d'accueil et d'information au profit des investisseurs, constitue des systèmes d'information et met en place des banques de données.
- Pour ce qui est de facilitation, l'ANDI met en place un guichet unique décentralisé, identifie les contraintes à la réalisation des investissements et s'efforce de proposer un allègement des procédures et des réglementations relatives à la réalisation de l'investissement.
- Dans le domaine de la promotion de l'investissement, elle assure la mise en relation d'affaires des investisseurs non-résidents avec des opérateurs algériens, entreprend des actions d'information pour promouvoir l'environnement général de l'investissement en Algérie.
- Sa mission d'assistance consiste à organiser un service d'accueil et de prise en charge des investisseurs, leur accompagnement, la mise en place d'un vis à vis unique pour les investisseurs non-résidents et les assister pour accomplir les formalités requises.
- La participation à la gestion du foncier se traduit par l'information des investisseurs au sujet de la disponibilité de l'assiette foncière et la gestion du portefeuille foncier.
- Concernant la gestion des avantages, l'ANDI est tenue d'identifier les projets qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale, vérifier l'éligibilité aux avantages, délivrer la décision relative aux avantages, établir les annulations de décision relatives aux avantages (totaux ou partiel).
- Enfin, à travers sa mission générale de suivi, l'ANDI a en charge le développement d'un service d'observation et d'écoute, doit assurer un service de statistiques, collecter les informations relatives à l'état d'avancement des projets en étroite collaboration avec les investisseurs, enfin assurer du respect des engagements contractés par les investisseurs au titre des conventions (bilatérales et multilatérales) de protection des investissements.
- S'assure de respect des engagements souscrits par les investisseurs durant la phase d'exonération.

1.4.1. Le guichet unique

Il s'agit d'une institution très importante, en ce sens qu'elle doit accomplir les formalités constitutives des entreprises et permettre la mise en œuvre des projets d'investissements.

Le guichet unique est une institution décentralisée, puisqu'elle est créée au niveau de la wilaya. Siègent en son sein les représentants locaux de l'ANDI, celui du CNRC, des impôts, des domaines, des douanes, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, du travail ainsi que le représentant de l'APC du lieu où le guichet unique est implanté. Le décret n° 06-356 impartit à chaque représentant des institutions citées supra une mission spécifique en liaison avec la nature de l'administration qu'il représente.

1.5. Agence Nationale de Soutien à l'emploi des Jeunes (ANSEJ)

Les pouvoirs publics prévoient d'avantages aussi aux entreprises qui ouvrent dans de différents domaines qui soit industriel ou agricole un important soutien financier, l'ANSEJ a aussi un autre rôle, la conclusion des conventions avec plusieurs universités pour promouvoir l'esprit d'entreprendre chez les étudiants en favorisant l'exploitation de leur potentiel en direction de projets innovants et porteurs de développement.

Conclusion

Par manque de crédibilité de l'organisation professionnelle on s'est beaucoup intéressé aux organismes publics et à leur rôle dans l'aide à création de nouvelle PME, certes l'absence de l'organisation professionnelle sur le terrain rend le travail de ces organismes plus difficile, il est du

rôle de ses organismes publics d'intégrer les organisations professionnelles dans leur démarche d'accompagnement et surtout dans la mise à niveau des entreprises.

En effet, les organismes publics sont considérés comme un acteur principal dans l'accompagnement et dans l'aide à la création des PME. Mais on constate une confusion entre les différents programmes d'aide à la création de nouvelles entreprises et le programme de la mise à niveau des PME pour assurer la compétitivité et pérennité de cette dernière. **Dans quel but les pouvoirs publics négligent-ils le patrimoine des PME existantes et aide à la multiplication des nouvelles créations de PME ?** Si en se basant sur les chiffres avancés par l'office national des statistiques (ONS), les pouvoirs publics s'intéressent beaucoup plus à l'accroissement du nombre de PME sans se soucier de l'avenir de ces PME déjà existantes.

Nous pouvons avancer que ces organismes étatiques ont un rôle plus régulateur qu'économique, leur but est la diminution le taux du chômage à court terme.

Quelle sera le rôle des organisations professionnelles dans la compétitivité des PME ?

Les nouvelles perspectives ouvrent aux organisations professionnelles algériennes, quelle que soit leur taille de pouvoir accompagner efficacement les différents entrepreneurs et saisir les opportunités de la mondialisation (développement durable de l'entreprise). Les organisations professionnelles de demain devront s'avoir ajusté en permanence leurs stratégies de développement en intégrant les universités et les entreprises et les organismes publics en pôle de compétitivité. Ces organisations doivent se donner chaque jour d'avantage les moyens institutionnels et organisationnels pour répondre aux nouvelles attentes des entreprises.

Références bibliographiques :

- Banque d'Algérie : « Rapport 2003 sur la situation économique et financière. »
- BEKKAR (2002), B, « De l'internationalisation des activités industrielles aux stratégies déglobalisation : quelles places aux PME », *Annales de la faculté de sciences économiques, des sciences de gestion et des sciences commerciales. Université d'Oran Es-Senai, n°1 Juin.*
- Belhimir A(1995). *De l'État gestionnaire à l'État régulateur. Les cahiers de l'Orient, (1995) n° 39/40. pp 137. 189. Dossier : Algérie, quel avenir*
- Benissad .A (1991). *La réforme économique en Algérie ou l'indicible ajustement structurel. 2 éd. Alger : OPU. 159 p.*
- Boukella M. (1996). *Les industries*
- BOUNOUA, C (2003) « processus d'informatisation de l'économie algérienne et économie de marché : éléments d'une problématique » Publication de l'Universités de Tlemcen-Algérie.
- BOURDIEU, P. (1977) « Algérie 60. Structures économiques et structures temporelles », Paris, Minuit.
- BOURCIEU, S (2001) « PMI exportatrices et transformation de la stratégie dans les pays en transition », *Revue Internationale PME, vol.14 n° 1.*
- BOUYACOUB, A (2003) « Les PME en Algérie : quelles réalités ? » - Document de Travail-Griot-Cnam- 16- 2003. Source : <http://www.lise.cnrs.fr/Docgriot16.pdf>
- Chambre de commerce 2007 : *Liste des différentes organisations et associations en Algérie*
- Friedrich Holderlin : *L'évolution de l'entreprise publique algérienne : Du volontarisme Etatique à l'avènement de l'économie de marché*
- Journal officiel 1990, p 1438, Algérie
- OCDE (1961): *le rôle des organisations professionnelles dans l'étude des marchés, rapport de la conférence, Vienne.*